



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 14
Jeudi 13 avril 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Commune de Sorvilier

Autorisation concernant le partage et la vente de forêt

Le partage et la vente de forêt en propriété de communes et de corporations requiert une autorisation au vu de l'art. 25 al. 1 de la loi sur les forêts (LFO).

S'appuyant sur l'art. 17 al. 1 de l'ordonnance cantonale sur les forêts (LCFo), l'OFDN a autorisé, dans sa décision du 04.04.2023, le partage et vente des parcelles forestières suivantes:

- morcellement des parcelles N^{os} 628 et 630 de Sorvilier, appartenant à la Commune bourgeoise de Sorvilier;
- vente de la nouvelle parcelle N^o 1128 de Sorvilier, extraite des parcelles N^{os} 628 et 630 de Sorvilier et appartenant à la Commune bourgeoise de Sorvilier, au Canton de Berne;

La décision ainsi que les conditions et charges y relative peuvent être consultées auprès de la Division forestière Jura bernois, Tavannes, dans le délai imparti.

Un recours écrit et motivé contre la présente décision peut être formulé dans les 30 jours suivant sa publication auprès de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, Service juridique, Münsterplatz 3a, 3011 Berne.

Tavannes, le 13 avril 2023

Office des forêts et des dangers naturels
Division forestière Jura bernois, R. Queloz, chef de Division

Mise à l'enquête publique des plans

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet de CFF SA concernant la ligne 226 entre Court et Choindex: Assainissement de murs de parement

Communes: Court, Moutier

Requérante: CFF SA, Infrastructure - Région Ouest, Rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens

Objet: Court - Choindex, Ligne 226, Km 68.140 à 73.993:

Le projet consiste principalement dans l'assainissement et le renforcement de 4 murs de parement. Le mur M68.140 se trouve à la sortie du premier tunnel sur la ligne 126 entre Court et Moutier entre les km 68.140 et 68.153. Les 3 autres murs M73.838, M73.886 et M73.966 sont situés sur le tronçon de la ligne qui va de Moutier à Delémont entre les km 73.800 à 74.000.

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du 17 avril 2023 au 16 mai 2023 à (selon les heures d'ouverture ordinaires):

Administration communale de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier

Administration municipale Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.

Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne.

Celui qui n'a pas formé opposition est exclu de la suite de la procédure (art. 18f al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Berne, le 12 avril 2023

Office fédéral des transports, 3003 Berne
Office des transports publics et de la coordination des transports, 3013 Berne



Belprahon

Plantations et taille des arbres, haies, buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres

plantations jusqu'au 31 mai 2023. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent être maintenus à une distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50 m au-dessus des routes et de 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, trottoirs et pistes cyclables.

Aux points dangereux, dans les virages et aux croisements, la visibilité ne doit pas être réduite.

L'effet de l'éclairage public ne doit pas être gêné.

Belprahon, le 13 avril 2023

Le Conseil communal

Aux propriétaires de chiens

Le Conseil communal rappelle à la population et plus particulièrement aux propriétaires de chiens, que durant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

De plus, chaque propriétaire est prié d'avoir un minimum de discipline en ramassant les crottes de son animal.

Belprahon, le 13 avril 2023

Le Conseil communal

Poste de police mobile

La police cantonale bernoise souhaite assurer une présence visible au sein de la population de la région et propose un poste de police mobile.

Sous la forme d'un bus aménagé en bureau d'accueil, l'équipe du véhicule se tiendra à disposition de la population en leur offrant diverses prestations administratives. Il sera aussi possible pour les citoyens de venir poser toutes leurs questions et d'obtenir des renseignements utiles.

Les policiers effectueront également des patrouilles à pied ou à vélo.

Le véhicule sera présent, à la fréquence d'une fois par mois, de 15h à 17h, la première fois le jeudi 27 avril 2023. Il sera stationné au croisement des rues du Champat et des Combattes.

Les dates jusqu'en septembre sont les suivantes: 25.05.2023, 22.06.2023, 20.07.2023, 17.08.2023, 14.09.2023.

Belprahon, le 13 avril 2023

Le Conseil communal



Crémines

Avis de construction

Requérant: Paco Luescher, Rue de l'Avenir 20, 2740 Moutier

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N^o 728, au lieu-dit «Les petits Cerneux 209», commune de Crémines

Projet: assainissement énergétique du chalet existant. Isolation périphérique des façades, pose de deux capteurs solaires photovoltaïques sur la

toiture Est. Modification et remplacement des fenêtres, modifications intérieures.

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 5 avril 2023

Secrétariat communal

Bons de garde pour la période d'août 2023 à juillet 2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémines peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2023-2024.

La Commune de Crémines a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents :

1. S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BELogin.
3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémines

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémines avant le début de la prise en charge.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42 / secretariat@cremines.ch)

Crémines, le 15 mars 2023

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du 17 avril au 23 avril 2023.

Réouverture le mardi 25 avril 2023 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants :

076 319 03 71

077 450 83 27

Crémines, le 13 avril 2023

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Selman Osmani, Grand-Rue 80, 1627 Vaulruz

Propriétaire foncier : Leo & Dio Immobilien GmbH, Ismajl Pluzhina, Lerchenfeldstrasse 7, 4563 Gerlafingen

Emplacement : Parcelle N° 255, au lieu-dit « Grand-Rue 50b », commune de Crémines

Projet 1 : « **Demande après-coup** » pour la pose d'une enseigne lumineuse sur la façade Sud-Ouest.

Projet 2 : Pose d'une enseigne lumineuse sur la façade Nord-Ouest.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Mixte - Centre C

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation, Objet C, Ensemble bâti A, Périmètre ISOS

Dérogation : Art. 9 LC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 13 avril 2023

Secrétariat communal

Poste de police mobile

La police cantonale bernoise a le souhait d'assurer une présence visible au sein de la population de la région et propose un poste de police mobile.

Sous la forme d'un bus aménagé en bureau d'accueil, le poste mobile permet aux agents d'aller au plus près des citoyens et de leur offrir diverses prestations administratives. Il sera aussi possible pour les citoyens de venir poser toutes leurs questions et d'obtenir des renseignements utiles.

Les policiers effectuent également des patrouilles à pied ou à vélo.

Ce projet est prêt à être mis en place, à la fréquence d'une fois par mois, de 15 h à 17 h.

Le véhicule sera présent pour la première fois à Crémines le jeudi 20 avril 2023 et sera stationné sur la place de la halle de gymnastique.

Les dates jusqu'en septembre 2023 sont les suivantes : 20.04.23, mai encore à définir, 15.06.23, 13.07.23, 10.08.23, 07.09.23.

Crémines, le 13 avril 2023

Le Conseil communal



Réfection du chemin Plain des traits

Des travaux de réfection du chemin blanc reliant Grandval à Crémines auront lieu **du 17 au 28 avril 2023**.

Pendant la durée des travaux, ce chemin sera fermé à la circulation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 13 avril 2023

Le Conseil municipal



Moutier 2040 – Participez à la définition du Territoire de demain

« La population et les acteurs locaux sont conviés à imaginer l'avenir territorial de Moutier »

Les autorités municipales souhaitent associer toute personne intéressée par le développement territorial et l'avenir de la ville de Moutier.

Des ateliers participatifs sont ainsi organisés le **mercredi 26 avril 2023** et le **jeudi 11 mai 2023** à la Sociét'halle. Ils se dérouleront de **18 h 30 à 21 h** et seront suivis d'une verrière.

Durant ces ateliers, les participants pourront se prononcer sur des thématiques telles que :

- l'habitat ;
- la vieille ville ;
- les activités industrielles et commerciale ;
- la mobilité et les espaces publics ;
- la nature et le paysage ;
- l'énergie et l'environnement ;
- le tourisme, le sport et les loisirs.

Cette réflexion s'inscrit notamment dans le cadre de la prochaine révision du plan d'aménagement local (PAL) et du transfert de la ville de Moutier dans le canton du Jura.

Les personnes souhaitant participer à ces ateliers sont invitées à s'annoncer auprès du Service de l'Urbanisme (info@urb.moutier.ch) ou 032 494 13 33) jusqu'au mercredi 19 avril 2023.

Moutier, le 5 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Service de la Police administrative – Foire prévôtoise de printemps

Infos pratiques du Service de la Police administrative

Circulation, restrictions

Le Vendredi 14 avril 2023, les rues suivantes seront fermées de 5 h à 19 h à toute circulation :

- Rue Centrale (depuis la Poste)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du N°5 au N°7)
- Rue de la Prévôté (depuis la Vaudoise)
- Passage de l'Ours
- Ruelle de l'Eglise

Parcages / Interdictions de stationner

Afin de garantir une sécurité optimale, des restrictions au stationnement devront être mises en place. Pour permettre une fluidité du trafic, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée. Les véhicules gênant à la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable foire de printemps et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

Moutier, avril 2023

Police administrative

Rue du Midi – Avis de travaux

Le Service des eaux de la Municipalité de Moutier va procéder au remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable à la rue du Midi sur le tronçon allant du bâtiment N° 15 au bâtiment N° 27. **Ce tronçon sera fermé à la circulation et de ce fait l'accès aux propriétés sera inaccessible aux véhicules.** En revanche, les accès piétons seront assurés en tout temps.

Ces travaux débuteront en principe dès le **lundi 24 avril 2023** et dureront environ 7 semaines et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

Nous invitons les usagers à circuler dans ce secteur avec prudence du fait que la circulation sera rétablie dans les deux sens à partir de la croisée Midi/Viaduc jusqu'au bâtiment N° 13 de la rue du Midi.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la

signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et le Service des eaux vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 13 avril 2023
Services industriels - Eaux

Conseil de Ville

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Sociéthalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 24 avril 2023, à 19 h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 384 du 27 février 2023
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville concernant l'approbation du Règlement sur l'organisation des foires
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 350'000.— (TTC) pour la stabilisation de l'affaissement du bord droit de la voie montante située au chemin de la Chapelle sur environ 60 m
6. Réponse du Conseil municipal à la motion du Centre portant sur une modification du Règlement scolaire (N° 1786 – MO 724)
7. Réponse du Bureau du Conseil de Ville à la motion interne des Jeunes progressistes de gauche demandant de faciliter le contact entre la population et les élu-es via une adresse de courriel (N° 1787 – MOI 725)
8. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente du Rauraque relative à la création d'un groupe de travail pour la réalisation du budget 2023 (N° 1794 – MO 729)
9. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI relative à la tarification du Centre de l'enfance (N° 1785 – IN 508)
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir intitulée: « Places de parc sur la place du stand » (N° 1789 – MO 726)
11. Développement du postulat du PSA intitulé: « Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public » (N° 1790 – PO 153)
12. Développement de la motion de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulée: « La mobilité des employés de l'hôpital de Moutier, une situation préoccupante! Réagissons!» (N° 1792 – MO 728)
13. Développement de l'interpellation de M^{me} Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier (N° 1793 – IN 510)
14. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
16. Communications
17. Questions orales
18. Divers

Affaires en suspens

- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.02.2023 (selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier ».

- N° 1788 – MO 726 | Délai de réponse: 06.09.2023; Motion de Moutier à Venir intitulée: « Handicapés même droit ».
- N° 1790 – PO 153 | Délai de réponse: 27.09.2023; Postulat du PSA intitulé: « Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public ».
- N° 1791 – MO 727 | Délai de réponse: 06.09.2023; Motion du PCSI intitulée: « Retour du marché le vendredi ».
- N° 1792 – MO 728 | Délai de réponse: 27.09.2023; Motion de M. Mathieu Houmard (PSA) intitulée: « La mobilité des employés de l'hôpital de Moutier, une situation préoccupante! Réagissons!»
- N° 1793 – IN 510 | Délai de réponse: 27.08.2023; Interpellation de Mme Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier
- N° 1795 – IN 511 | Délai de réponse: 03.08.2023; Interpellation du RPJ relative à la sécurité des prévôtois après le transfert de la ville dans le canton du Jura
- N° 1796 – QU 408 | Délai de réponse: 03.08.2023; Question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA) relative à la boîte aux lettres externe de l'Hôtel de Ville, vandalisée
- N° 1797 – MO 730 | Délai de réponse: 03.10.2023; Motion de Cédric Erard (PSA) intitulée: « Pour des commissions plus professionnelles, plus efficaces, mais qui préservent le poids politique des partis politiques ».

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- La réponse de CarPostal à la question orale de M. Patrizio Robbiani du 30 janvier 2023 figure dans la documentation électronique. Un complément sera donné par M. Clément Piquerez, Conseiller municipal, lors de la séance du Conseil de Ville.

Moutier, le 3 avril 2023

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président: J. Berthold
L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Avis de construction

Requérant: Corvaglia Magali et Danilo, Chemin du Coteau 27, 2740 Moutier

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 3114, Chemin du Coteau 25

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, places de parc, pompe à chaleur, terrasse couverte et réduit

Zone: H3

Dérogation: Art. 26 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Titone Mireille, Chantemerle 41, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2230, Chantemerle 41

Projet: Remplacement des fenêtres/porte de l'annexe en façade Sud et Est

Zone: Plan de quartier « Prés Zuber »

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Verrillo Chloé et Alessandro, Rue Neuve 3, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3363, Plein-Soleil

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, places de parc, panneaux photovoltaïques et piscine

Zone: Plan de quartier « Prés Zuber »

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Matoshi Donika et Selver, Orgerie 2L, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 1433, Chemin du Levant 15

Projet: Démolition de la maison existante, excepté le sous-sol; reconstruction d'une maison avec escalier extérieur couvert, panneaux photovoltaïques, garage et places de parc

Zone: H2

Dérogation: Art. 58 RC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, Schild-Rust-Strasse 17, 2540 Grenchen.

Emplacement: parcelle N° 680, au lieu-dit: « Rue de la Paix 90 », commune de Moutier.

Projet: construction d'une unité de climatisation sous la toiture du bâtiment N° 90, partie D (Sud-Ouest de l'usine), modification de la toiture afin de permettre l'ajout d'une prise d'air ainsi qu'un rejet d'air vicié (non-polluant);

ajout d'une unité frigorifique sur la façade du bâtiment N° 90, partie D (Sud-Ouest de l'usine), façade côté Nord ;

construction d'un tubage d'aspiration de poussière entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage sur la façade du bâtiment N° 90, partie C (Nord-Ouest de l'usine), façade côté Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 avril 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

ESPAS vous invite

Assemblée générale d'ESPAS 2023

Mardi 9 mai 2023 à 18h30 à ESPAS, salle de colloque, 1^{er} étage
Rue des Cèuches 10 à Moutier

Ordre du jour

1. Approbation des résultats de la consultation par écrit AG 2022
2. Approbation du rapport des co-présidents
3. Approbation du rapport de la direction
4. Présentation des comptes 2022
 - Rapport de l'organe de révision des comptes
 - Approbation des comptes 2022
5. Approbation du budget 2023
6. Réélections de membres du comité
7. Divers

Moutier, le 20 mars 2023



Perrefitte

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Perrefitte, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte HES, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelle N° 625, au lieu-dit : «Vers l'Ecole 34 a», Commune de Perrefitte.

Projet : démolition et reconstruction plus grande de l'annexe Nord (WC et vestiaires) avec toiture plate, aménagement des combles existantes en salle de bricolage, changement des escaliers bois par une exécution en béton, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit et pose de 5 Velux sur le pan Nord et pose d'une PAC extérieure en façade Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 avril 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Assemblée bourgeoise

Commune bourgeoise Perrefitte Assemblée ordinaire le mardi 23 mai 2023 à 19h au restaurant de l'Etoile.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2022.
3. Divers et imprévus.

Perrefitte, le 6 avril 2023

Le Conseil de Bourgeoisie



Petit-Val

Nivellement des tombes au cimetière de Sornetan

Le Conseil communal porte à la connaissance du public que deux rangées de tombes du cimetière de Sornetan seront nivelées prochainement.

Il s'agit des tombes portant les numéros 533, 557, 568, 578, 581 à 585, 593, 594, 596 à 598, 602, 606 à 609, 611, 612, 617, 618, 621 à 623, 626 à 628, 649, 668, 673, 674, 699, 725, 736, 739, 748.

Les parents des personnes inhumées concernées sont invités à enlever les monuments funéraires et les entourages de tombes jusqu'au 31 juillet 2023. Passé ce délai, la Commune en disposera.

Le plan avec les tombes concernées peut être consulté au cimetière ou sur le site internet de la commune www.petit-val.ch. L'Administration communale se tient à disposition au 032 484 94 70 ou par courriel à admin@petit-val.ch pour tout renseignement complémentaire.

Souboz, le 5 avril 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérant/e : Pascal Steiner, Les Navelles 5, 2748 Souboz

Emplacement : Parcelle N° 457, Les Navelles 14, 2748 Souboz

N° eBau : 2023-4377

Projet de construction : Pose de pavés filtrants sur la place de parc existante en groise

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 13 avril 2023

Secrétariat communal



Reconvilier

Modification horaires CFF

En raison de différents travaux, les CFF nous ont informés que les horaires de train 2023 seront perturbés.

Vous trouverez de plus amples informations dans la rubrique «Actualités» de notre site internet www.reconvilier.ch

Reconvilier, le 4 avril 2023

Le secrétariat municipal



Roches

Mise au concours

En raison du départ prochain de la titulaire, la commune mixte de Roches met au concours le poste de

Secrétaire communale et responsable de l'agence AVS

Taux d'occupation 40 % avec entrée en fonction le 1^{er} octobre 2023 ou à convenir.

Missions :

- Direction et conduite opérationnelle de l'administration
- Participation aux séances du Conseil communal et aux assemblées communales, rédaction des procès-verbaux et suivi des décisions
- Gestion du contrôle des habitants
- Gestion des permis de construire
- Gestion des votations et élections
- Gestion des diverses tâches administratives
- Gestion des tâches relatives à l'agence AVS

Profil/conditions :

- CFC d'employée de commerce avec quelques années d'expérience dans un domaine similaire
- Bonnes connaissances de l'outil informatique
- Sens élevé de l'organisation, grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de nombreuses tâches variées
- Excellente maîtrise de la langue française (connaissance de la langue allemande serait un atout)
- Grande facilité rédactionnelle
- Bonnes connaissances en assurances sociales
- Intérêt marqué pour le service à la collectivité, aisance dans le contact avec la population

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal **durant les heures d'ouverture.**

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser à la Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches, **jusqu'au 15 mai 2023.**

Roches, le 4 avril 2023

Conseil communal

www.lasemaine.ch

Poste de police mobile

La police cantonale bernoise a le souhait d'assurer une présence visible au sein de la population de la région et propose un poste de police mobile.

Sous la forme d'un bus aménagé en bureau d'accueil, ce poste de police mobile permet aux agents d'aller au plus près des citoyens et de leur offrir diverses prestations administratives.

Les citoyens auront aussi la possibilité de se rendre au bus et de poser toutes leurs questions et obtenir des renseignements utiles.

Les policiers effectueront également des patrouilles à pied ou à vélo. Ce projet est maintenant prêt à être mis en place à la fréquence d'une fois par mois, de 15 h à 17 h.

Le bus mobile sera présent pour la première fois à Roches le mardi 18 avril 2023 et sera stationné au Haut du Village, en-dessous du bâtiment de l'administration communale.

Les dates de stationnement du bus jusqu'à septembre sont les suivantes: 16.05.2023, 13.06.2023, 11.07.2023, 08.08.2023, 05.09.2023.

Vous trouvez également ces dates sur le site internet de la commune.

Roches, le 6 avril 2023

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérant: Frédéric Moser, Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Rue: Bout de Bise 5, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 901

Projet de construction: Construction d'une terrasse couverte de lattes à toit et toile avec parois pare-vent côté Nord et Ouest et d'une volière (demande après coup)

Zone: Zone mixte

Dimensions: Selon plans déposés

Dérogation: Art. A435 RCC (matériau)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 5 avril 2023

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Rast Carmen, Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay

Propriétaires fonciers: Rast Carmen et Rast Nicolas, Chemins des Moines 13, 2713 Bellelay et Rast-Margerison Angela, Bergacker 52, 8046 Zürich

Rue: Chemin des Moines 13, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 968

Projet de construction: Construction d'un avant-toit Nord Est/Nord afin de couvrir et protéger l'entrée de la maison et ses escaliers ainsi que de permettre une place de voiture.

Zone: H2

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 5 avril 2023

Secrétariat municipal

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé les 13 et 14 avril 2023.

Permis de construire délivrés entre le 01.01.2023 et le 31.03.2023

Le Conseil municipal a délivré le permis de construire suivant:

- Frédéric Rebmann pour l'isolation thermique des façades et de la toiture, agrandissement de la porte de garage existante et pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la parcelle N° 834 au lieu-dit Sous Béroie 15, Bellelay

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a délivré les permis de construire suivants:

- ValForêt SA pour la construction d'un sentier didactique sur les parcelles Nos 730 et 732 au lieu-dit Pâturage aux Boeufs, Le Fuet
- ValForêt SA pour la création de deux mares sur la parcelle No 523 au lieu-dit Sagne-Moré, Saicourt

Le Fuet, le 13 avril 2023

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Energie Bois Pré Paroz SA.

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 19, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelles N° 2, 134, 138, 139, 147, 826, 954 et 958, aux lieux-dits: «Rte de Bellelay, Milieu du Village et Les Vieux Chemins», Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet: extension du réseau de distribution de chaleur à distance d'Energie Bois Pré Paroz SA (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: agricole, ZBP 4 «Ecole», Village Ancien, H2, zone mixte, routes cantonale et communales.

Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 avril 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saules

Avis de construction

Requérante: Tomaselli Marie, Bout du Moulin 50, 2732 Saules

Rue: Bout du Moulin 50

Parcelle N°: 32

Projet de construction: Changement des fenêtres, de la porte d'entrée, de la porte de garage. Suppression des volets et remplacement par des stores. Isolation périphérique de la maison. (demande après coup)

Zone: Zone d'habitation

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 5 avril 2023

Secrétariat communal



Tavannes

Décision en application de l'article 34 OCo

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

décide:

Le changement d'affectation de la fondation dépendante Marguerite Zuber, gérée par la commune municipale de Tavannes, est autorisé en vertu de l'article 78, alinéa 3 LCo, dans le sens où le capital peut être utilisé dans le but prescrit par la fondatrice dans son testament olographe du 10 août 1968.

Tavannes, le 30 mars 2023

Conseil municipal, Tavannes

Mise au concours

Service Social Régional de Tavannes

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la vallée de Tavannes.

Pour compléter son équipe, il met au concours un poste de

Secrétaire-comptable
Taux d'occupation de 50%

Entrée en fonction dès le 1^{er} juin 2023, à définir

Missions: réaliser de façon autonome et sous délégation

- des tâches de comptabilité du Service social régional de Tavannes, sous la conduite de la responsable administrative et en collaboration avec l'administrateur des finances de la commune
- les tâches de gestion des versements d'argent et de mouvements bancaires
- les tâches de saisie des pièces comptables
- les tâches spécifiques liées aux assurances sociales
- les tâches liées aux contentieux
- des tâches ponctuelles de réception et d'accueil du public
- le soutien aux assistant-e-s sociaux-sociales, en particulier pour la comptabilité liées aux personnes sous curatelle

Profil et exigences:

- Titulaire d'un diplôme ou d'un CFC de commerce
- Connaissance des principales assurances sociales
- Expérience d'une année de comptabilité générale
- Personnalité dynamique, entreprenante et exploratrice
- Avoir le goût des chiffres et de la rigueur
- A l'aise tant dans le travail collectif qu'autonome
- Supporte le stress lié aux échéances impératives des paiements
- Maîtrise de base des outils informatiques comptables et Excel
- Sensible aux questions sociales et à la détresse

Offres:

- Emploi dans un contexte exigeant et complexe
- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée
- Conditions salariales selon le barème cantonal

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal au Service social régional de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à info@ssrtav.ch jusqu'au 24 avril 2023.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à M^{me} Sabrina Zingaro, responsable administrative du SSRT (032 482 65 70).

Les auditions auront lieu les 26 avril 2023 et 2 mai 2023 et les candidat-e-s seront convoqué-e-s par téléphone.

Tavannes, le 3 avril 2023

Conseil municipal, Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Kaufmann Beat, Sur Champ-Martin 21, 2735 Malleray

Auteur du projet: Faivre Energies SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1513, Sur Champ-Martin 21, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure à l'ouest de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Dérogations: art. A151 du RCC

Dépôt public: du 5 avril 2023 au 5 mai 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 31 mars 2023

Commune mixte de Valbirse

Informations du conseil communal

Interdiction de traverser les zones cultivables

Nous rappelons que, durant la période de pousse (avril à octobre), il est interdit de marcher sur les terres cultivables, par respect pour la nature et les exploitants. Les éventuels contrevenants s'exposent à une amende.

Fermetures annuelles

Les différents services communaux seront fermés aux dates suivantes en 2023:

- Administration: 19 mai; 17 juillet au 4 août (les après-midis, sauf le 31 juillet fermé tout la journée); 27 au 29 décembre (permanence téléphonique police des habitants) et 3 au 5 janvier 2024.

- Crèche: 19 mai; 17 juillet au 4 août; 25 décembre au 2 janvier 2024.

- École à journée continue: 19 mai; 7 juillet (dernier jour de l'année scolaire); 17 juillet au 4 août; 25 décembre au 5 janvier 2024.

- Service social: 24 au 28 juillet; 25 au 31 décembre.

- Services techniques: pas de fermeture en raison de la nécessité de maintenir une permanence (eau, intempéries) et des manifestations communales.

Suppléances au conseil communal

Après l'attribution des dicastères, le conseil communal a déterminé les suppléances:

Dicastère - Suppléance

Mairie, aménagement du territoire, sécurité - Vice-Maire pour la mairie + Bâtiments

Affaires sociales - Ecoles

Bâtiments - Finances, promotion économique

Eau potable, eaux usées, forêts et pâturages, culture, sport, jeunesse - Services techniques, transports et énergie

Ecoles - Affaires sociales

Finances, promotion économique - Mairie, aménagement du territoire, sécurité

Services techniques, transports et énergie - Eau potable, eaux usées, forêts et pâturages, culture, sport, jeunesse

Symbole commémoratif bernois

Les autorités cantonales organisent cette manifestation en référence aux mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981.

Dans ce cadre, les autorités communales invitent la population à une journée officielle qui aura lieu le 25 mai 2023 avec des ballades commémoratives. Une soirée de paroles est prévue par la Paroisse réformée au Carillon le 26 mai 2023 et une soirée est également prévue au cinéma Palace sur le thème de l'Enfance volée. Le conseil communal lance un appel à des personnes qui seraient disposées à apporter leurs témoignages.

Vaisselle réutilisable

Les autorités cantonales sont revenues en arrière sur les exigences en matière d'utilisation de vaisselle réutilisable; à l'automne dernier, le conseil communal avait décidé de fixer la limite inférieure à 150 participants à une manifestation. Vu le changement de cap, l'exécutif a décidé de s'aligner sur la pratique cantonale et d'obliger l'usage de vaisselle réutilisable qu'au-delà de 1'000 participants.

Autorisations uniques en matière d'hôtellerie et restauration

Les conditions auxquelles sont soumises les sociétés ou organisateurs de manifestations ont été précisées par les autorités cantonales et il n'est plus obligatoire de demander une autorisation pour les manifestations à but d'utilité publique. Dans le doute, adressez-vous à l'administration pour savoir si vous devez déposer une demande.

Bévillard, le 3 avril 2023

Conseil communal

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 27 mars 2023

Lors de sa séance du 27 mars 2023, le Conseil général a souverainement:

- approuvé la modification du cahier des charges de la commission scolaire
- Elu M. Ingrosso Francesco comme membre de la commission scolaire, en remplacement de M^{me} Girod Françoise démissionnaire
- Approuvé un crédit additionnel de Fr. 555'000.- pour la rénovation du bâtiment Chemenay 11
- Refusé la motion 2022-02 «Mise en place de commissions de dicastères»

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 4 avril 2023

Commune mixte de Valbirse

Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la Commune mixte de Valbirse décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Zone 30 Sud

Signalisation par zones 30km/h

Délimitation: au Sud de la route cantonale à Malleray: Rue du Pont, La Gérine, Rue du Lion d'Or, La Lignière, Rue des Sorbiers, Rue des Tilleuls, La Ruai, Rue du Frête, La Cornette, Rue des Lys, Rue des Eglantines, Rue des Aubépines, Champ-Martin, Chemin de l'Envers, Rue des Mélèzes, Chemin des Sapins et Sur Champ Martin.

Zone de rencontre Ecole secondaire

Signalisation par zones 20km/h

Délimitation: au Sud de la Route Cantonale à Malleray: Rue du Collège

Motif de la mesure: sécurité des piétons et des usagers de la route, modération de la vitesse du trafic

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois, dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Les présentes décisions entreront en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Bévillard, le 6 avril 2023

Au nom du Conseil communal

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le mercredi 10 mai 2023 à 20h15 à l'école secondaire de Bellelay :

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2022
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données
6. Informations sur la marche de l'école
7. Divers

Bellelay, le 13 avril 2023

La commission scolaire

Recrutement

Sapeurs-pompiers La Birse

Les citoyens et citoyennes des communes de Tavannes, Reconvilier, Saules et Loveresse, nés entre 1978 et 2004, sont invités à venir se présenter à la séance de recrutement des sapeurs-pompiers La Birse qui aura lieu le

Samedi 29 avril 2023 à 9h

dans les locaux du hangar des sapeurs-pompiers La Birse, Rue du Général-Voirol 2, 2710 Tavannes (Derrière l'Hôtel-de-Ville).

Tavannes, le 4 avril 2023

Commandant Patrick Buri

Société de tir TPME

La société TPME (Tir pratique Moutier et Environs) communique aux habitants, à la bourgeoisie, ainsi qu'à la municipalité de Reconvilier, que des tirs ont lieu dans la carrière de la Commune

bourgeoise de Reconvilier, au sud de l'ancienne « Tankbahn », durant la période allant du mois d'avril au mois de novembre 2023 (excepté pendant les vacances scolaires).

La société prie également la police cantonale et le garde-faune d'en prendre note.

Reconvilier, Le 5 avril 2023

Société de tir TPME

**Retrouvez la feuille officielle
d'avis du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Police administrative 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12
Centre de l'enfance
Ecole à journée continue 032 493 56 31
Service d'accueil en famille 032 492 10 05
SeJAC 032 493 10 11
Bibliothèque 032 493 59 69